



Label «Communes de montagne – La jeunesse, notre avenir» catalogue des exigences

Commune _____ Nombre d'habitants : _____

Adresse _____

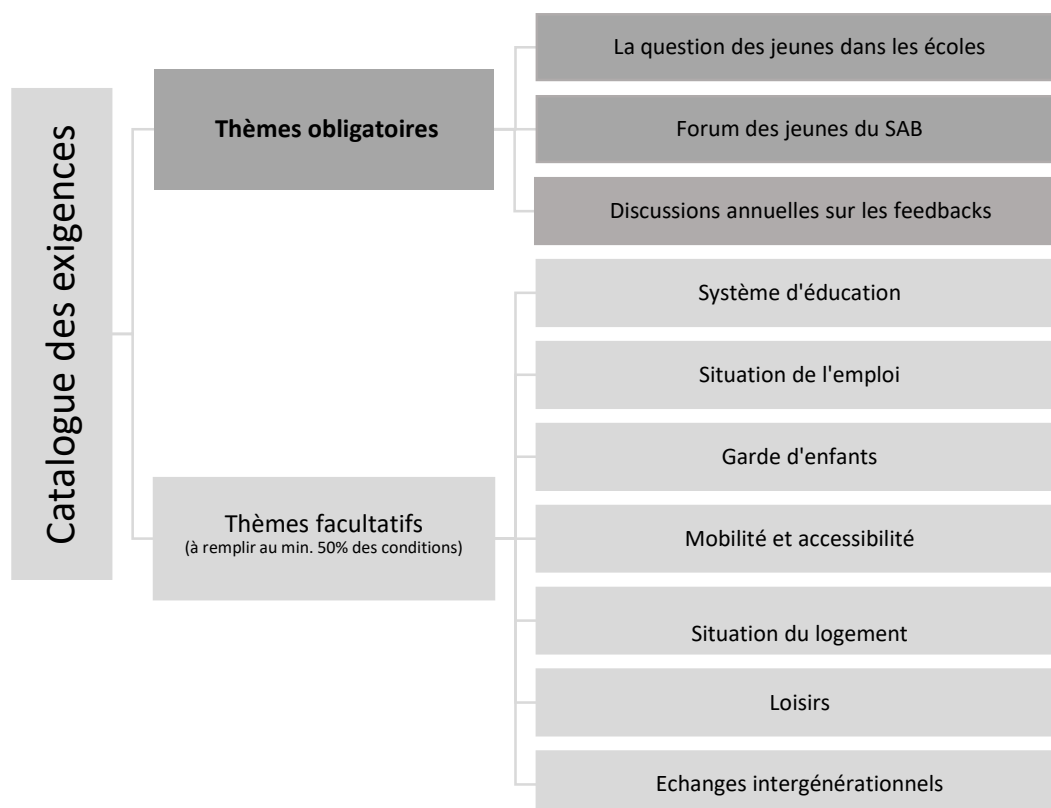
Personne de contact _____

Tél. _____

e-mail _____

Membre du SAB oui non

Lieu, date _____



Aperçu concernant le catalogue des exigences pour obtenir le label :
« Communes de montagne – La jeunesse, notre avenir »

Déclaration préliminaire

Décrivez :

- a) Comment les jeunes sont organisés dans votre village (associations de jeunes, activités organisées par la communauté, etc. ;
- b) Si et comment les jeunes ont été inclus dans la demande suivante pour obtenir le label "Commune de montagne – La jeunesse, notre avenir" ;
- c) Comment se déroule les flux d'informations entre les jeunes du village, les représentants du forum des jeunes et le conseil communal (voir point 1.2).

1. Les thèmes obligatoires

1.1. La question des jeunes dans les écoles

Objectif

Le thème « Les jeunes des régions de montagne » doit être traité une fois par année dans le cadre scolaire. Cette activité encourage les élèves à s'identifier à leur village d'origine. Une fois par année scolaire, les souhaits et les préoccupations destinés aux politiciens sont discutés. Les résultats sont transmis par écrit au Forum des jeunes et à la commune.

Mise en œuvre

Une fois par année scolaire, les souhaits et les préoccupations des jeunes en ce qui concerne leur avenir dans les régions de montagnes sont déterminés.

Les commentaires écrits de l'école, ainsi que les souhaits et les demandes adressées aux politiciens doivent être soumis aux représentants du forum des jeunes. Ceux-ci sont recueillis dans le cadre du Forum des jeunes du SAB et utilisées pour formuler des mesures et des demandes au niveau politique.

Exceptions

1. La commune organise elle-même une journée annuelle sur le thème «Les jeunes en région de montagne» et transmet les résultats au forum des jeunes du SAB.
2. La commune organise cette journée dans les écoles où sont scolarisés ses élèves.

Objectif atteint

oui

non

Mesures déjà prises

Mesures prévues

Mise en œuvre

(JJ.MM.AAAA)

1.2. Forum des jeunes du SAB

Objectif Délégation pour le Forum des jeunes du SAB

Mise en œuvre

La commune délègue, au Forum des jeunes du SAB, deux jeunes, âgé entre 15 et 25 ans. Dans le cas où plusieurs communes posent une candidature commune, seul un délégué par commune est accepté au Forum des jeunes du SAB. Si le représentant officiel ne peut être présent, un remplaçant sera désigné et envoyé.

Objectif atteint

oui

non

Mesures

1.3. Discussions annuelles sur les feedbacks avec le délégué au forum

Objectif

Feed-back et contrôle des mesures prévues et celles déjà prises par la commune détentrice du label par le moyen du *rapport d'évaluation*.

Mise en œuvre

La commune doit organiser, une fois par année, une séance préliminaire avec son délégué au Forum des jeunes du SAB. Cette séance doit servir à informer le délégué du Forum des jeunes du SAB sur les mesures prévues et celles déjà prises par la commune. Cette réunion permet au délégué de faire un feed-back détaillé et fondé pour le Forum des jeunes du SAB, qui se tient en printemps.

Le rapport d'évaluation est renvoyé par la commune au secrétariat du Forum des jeunes au moins deux semaines avant la réunion de ce dernier. Les jeunes envoient à leur tour la fiche de contrôle au secrétariat.

Objectif atteint

oui

non

Mesures

2. Thèmes facultatifs (au min. 50% des exigences doivent être remplies)

2.1. Système d'éducation

Objectif Maintien de l'école du village

Mise en œuvre La commune doit prouver qu'elle s'est engagée pour le maintien de son école.

Exception La commune a déjà pris des mesures allant dans ce sens.

Objectif atteint oui non

Mesures déjà prises

Mesures prévues

Mise en œuvre
(JJ.MM.AAAA)

2.2. Situation de l'emploi

Objectif

Améliorer les perspectives d'emplois pour les jeunes des régions de montagne

Mise en œuvre

La commune doit prendre des mesures permettant d'améliorer les perspectives d'emplois pour les jeunes. Ces mesures doivent prendre en considération les éléments suivants :

1. Preuves démontrant les efforts pour créer des places de travail/d'apprentissage.
2. Développement de nouvelles activités (par ex. dans le domaine de la santé) et information auprès des jeunes quant à ces nouvelles opportunités.
3. Création de places de stage dans la commune, afin que les jeunes puissent réaliser une expérience sur place.
4. Envisager des modes de travail alternatifs (par ex. travail à domicile) pour certaines activités professionnelles.

Objectif atteint

oui

non

Mesures déjà prises

Mesures prévues

Mise en œuvre

(JJ.MM.AAAA)

2.3. Garde d'enfants

Objectif Amélioration de l'offre pour la garde d'enfants

Mise en œuvre La commune doit démontrer qu'elle a pris des mesures visant à améliorer la prise en charge d'enfants (par ex. mamans de jour, création d'une garderie, etc.).

Objectif atteint oui non

Mesures déjà prises

Mesures prévues

Mise en œuvre
(JJ.MM.AAAA)

2.4. Mobilité et accessibilité

Objectif Bonnes connexions en matière de transports publics

Mise en œuvre La commune doit démontrer qu'elle a pris des engagements dans ce domaine.

Objectif atteint oui non

Mesures déjà prises

Mesures prévues

Mise en œuvre
(JJ.MM.AAAA)

2.5. Situation du logement

Objectif

Amélioration de la situation du logement pour les jeunes adultes : Meilleures offres en ce qui concerne les logements en location ou en vente.

Mise en œuvre

La commune doit démontrer qu'elle a pris des engagements dans ce domaine. La commune est libre de choisir les mesures qu'elle entend développer.

Objectif atteint

oui

non

Mesures déjà prises

Mesures prévues

Mise en œuvre

(JJ.MM.AAAA)

2.6. Loisirs

Objectif Activités de détente et de loisirs

Mise en œuvre La commune doit démontrer qu'elle a pris des engagements dans ce domaine.

Objectif atteint oui non

Mesures déjà prises

Mesures prévues

Mise en œuvre
(JJ.MM.AAAA)

2.7. Echanges intergénérationnels

Objectif

Encourager les mesures permettant des échanges entre les générations : perpétuation de traditions locales, compréhension mutuelle.

Mise en œuvre

La commune doit favoriser ce thème. Il est particulièrement important que les personnes âgées puissent transmettre aux jeunes certains savoir-faire. De leur côté, les jeunes doivent pouvoir prendre des initiatives en faveur des personnes âgées. La commune est libre dans ses choix, mais doit remplir les critères suivants :

- Créer des conditions permettant aux jeunes et aux personnes âgées de se rencontrer (par ex. café ou rencontres).
- Les mesures proposées doivent s'adresser aussi bien aux jeunes qu'aux personnes âgées.

Objectif atteint

oui

non

Mesures déjà prises

Mesures prévues

Mise en œuvre

(JJ.MM.AAAA)

Contact:

SAB, Groupement Suisse pour les régions de montagne

Andrea Koch

Tel : 031 382 10 10

andrea.koch@sab.ch

www.jugend-im-berggebiet.ch/?lang=fr